

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 1^{er} février 2016 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillères mesdames Michèle Tremblay et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

026-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

027-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Michèle Tremblay, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 11 janvier 2016, tel que lu.

Adopté.

028-2016 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux, il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 janvier 2016 pour les chèques #5900 au #6110 totalisant 739 642,13 \$

Adopté.

029-2016 CORRESPONDANCES

- a) *Lettre du député fédéral M. Xavier Barsalou-Duval annonçant l'ouverture de son bureau;*
- b) *Ristourne à recevoir MMQ (assureur) 13 116 \$.*

030-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT #513-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #443-2010 ET SES AMENDEMENTS RELATIVEMENT AUX DISPOSITIONS SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT les demandes faites à la Municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés par la L.A.U. concernant le zonage municipal et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT le plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

CONSIDÉRANT que les terrains adossés directement à la voie ferrée ont une plus grande profondeur que la norme pour les terrains ailleurs dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu que ce règlement soit et qu'il soit adopté et qu'il soit statué et décrété par celui-ci ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1 :

L'article 6.3.2.5 du règlement de zonage est modifié en remplaçant le troisième point de forme du premier paragraphe par celui-ci :

«

- *40,0 mètres carrés maximums pour un usage résidentiel en milieu villageois (à l'intérieur du périmètre urbain) sauf pour les propriétés adjacentes à l'emprise de la voie ferrée où le garage peut avoir jusqu'à 50,0 mètres carrés. »*

ARTICLE 2 :

Une note concernant les dispositions de l'article 1 est rajoutée aux grilles des usages et normes des zones RE-5, RE-8, RE-21, RE-30, RE-33, RE-35 et RE-44.

ARTICLE 3 :

L'article 6.3.4.3 du règlement de zonage est modifié en remplaçant : « ... une hauteur maximale de cinq (5) mètres ... » par

« ... une hauteur maximale de quatre (4) mètres. »

ARTICLE 4 :

L'article 6.3.4.4 du règlement de zonage est modifié en fixant la superficie maximale autorisée pour une remise, une serre domestique ou un pavillon fermé à un maximum de 21,0 mètres carrés pour un terrain de 1 500 mètres carrés ou moins et à 30,0 mètres carrés pour un terrain de plus de 1 500,0 mètres carrés.

La superficie totale des bâtiments accessoires ne peut excéder dix pour cent (10 %) de la superficie du terrain sur lequel ils sont érigés.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté.

031-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT #516-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #374-2004 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DES REMORQUES À BATEAU

ATTENDU que le Conseil municipal a pris en considération l'ensemble des remarques des citoyens et des utilisateurs du stationnement du quai de Verchères;

ATTENDU que l'augmentation des tarifs pour les non-résidents en 2015 a réglé les problématiques d'espace au stationnement du quai de Verchères;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 516-2016 et il est décrété.

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement #374-2004 est modifié comme suit :

En tout temps au cours de la période comprise entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, il est interdit de stationner une remorque de bateau dans le stationnement du parc des Pionniers, indiqué par un liséré vert à l'annexe I des présentes, sans avoir obtenu au préalable une vignette autocollante valide et l'avoir apposée sur la partie avant de la remorque.

Les samedis et dimanches, le stationnement à l'arrière de l'ancien garage municipal sur la rue de l'Aqueduc peut être utilisé pour le stationnement de remorque à bateau avec la vignette autocollante valide.

Toute personne peut obtenir une telle vignette auprès du commerce suivant :

- *Station Service H. Roy Inc. (Boni-Soir), 306, Marie-Victorin, Verchères*

Il est aussi possible d'obtenir une vignette à la mairie au 581 Marie-Victorin, Verchères.

<i>Stationnement quotidien</i>	Résident	5\$
<i>Non-résident</i>	<i>non disponible</i>	
<i>Stationnement saisonnier</i>	Résident	50\$
	<i>Non-résident</i>	300\$

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

- 032-2016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 12-2015 : 660 TERRES-NOIRES**
- À l'immeuble sis au 660 rang des Terres-Noires, formé des lots 5 216 618 et 5 216 698, une demande est déposée afin de permettre un agrandissement de la grange/étable existante dans la marge avant. Le bâtiment existant est par droits acquis entre 5,0 et 13,0 mètres de marge de recul et le projet d'agrandissement prévoit des marges de cinq (5) mètres. La marge réglementaire est de 20,0 mètres.
- CONSIDÉRANT l'avis du CCU;
- Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser la dérogation mineure avec une marge avant de 5 mètres comme le bâtiment existant.
- Adopté à la majorité.
- 033-2016 RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN GAZON 2016**
- Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu de renouveler le contrat suivant avec l'entreprise LDG pour 2016 :
- Entretien du gazon au cimetière (5 839,91 \$ plus taxes);
 - Entretien du gazon de certains espaces publics (13 254,14 \$ + taxes).
- Le directeur général est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats dans ce dossier.
- Adopté.
- 034-2016 PROGRAMME VÉLOCE II – ROUTE VERTE 2015**
- Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu de demander un report de la fin possible des travaux jusqu'au 31 mars 2017 en raison de délais encourus par le déplacement des poteaux par Hydro-Québec.
- Adopté.
- 035-2016 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – TOILETTE À FAIBLE DÉBIT**
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères désire poursuivre ses efforts visant à réduire la consommation en eau potable;
- CONSIDÉRANT qu'une grande part de l'eau potable passe par les toilettes, soit environ 30% de la consommation total d'une résidence;
- Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par madame Nathalie Fillion et unanimement résolu de mettre en place un programme d'aide financière pour favoriser le remplacement des vieilles toilettes par des toilettes à faible débit.

La Municipalité de Verchères offre une subvention à 50% du coût d'achat d'une toilette à faible débit installée en remplacement d'une toilette régulière. Le montant maximum de la subvention est de 75\$ par toilette. Un maximum de 2 toilettes par bâtiment.

L'installation de la toilette à faible débit permet d'économiser 139 000 litres par années (avec une chasse d'eau de 4.8 litres).

Ce programme vise l'installation de toilettes ayant un débit maximum de 4.8 litres par chasse d'eau ou une toilette à double chasse.

Les toilettes régulières utilisent en moyenne 13.25 litres d'eau par chasse.

Les conditions pour participer au programme sont :

- Être propriétaire d'une résidence dans la Municipalité de Verchères;
- Remplacer une toilette régulière par une toilette à faible débit au cours de l'année (maximum 4.8 litres/chasse ou double chasse);
- Respecter les normes MAP et/ou WaterSense;
- Soumettre un maximum de 2 demandes de remboursement par propriété;
- Soumettre le formulaire de remboursement dûment rempli accompagné de la copie originale de la facture;
- Joindre une photo de l'installation, avant et après;
- Le budget étant limité, ce sera le principe de premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des montants annuellement consacrés à ce projet.

Adopté.

036-2016 PROGRAMME SOUTIEN À L'EXCELLENCE SPORTIVE

CONSIDÉRANT la politique de soutien à l'excellence sportive, culturelle ou scientifique de la Municipalité;

Il est proposé monsieur Claude Ménard appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 175\$ à Guillaume Paulhus pour sa participation au championnat canadien de karaté qui aura lieu en 2016 à Richmond en Colombie-Britannique.

Adopté.

037-2016 MANDAT ÉCLAIRAGE DES RUES – DEL

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu de retenir les services de CIMA+ pour un accompagnement en efficacité énergétique visant l'éclairage urbain. Préparation de l'appel d'offres mandat de 5 850\$ et mandat surveillance 4 250\$ plus taxes.

Adopté.

038-2016 RÉOLUTION MANIFESTATION CHEZ LA MAIRESSE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU que les membres du conseil ont toujours soutenu que le droit de manifester est un droit primordial et nécessaire afin de permettre aux manifestants d'exprimer leur opinion dans le cadre d'une société libre et démocratique;

CONSIDÉRANT qu'une personnalité publique accepte implicitement d'attirer l'attention du public et des médias sur elle, puisque ses actions et son travail sont légitimement d'intérêt pour la collectivité;

ATTENDU que les personnalités publiques ont une dignité, une vie privée et une réputation et que personne ne peut porter atteinte à ces droits, tout comme aux citoyens;

ATTENDU qu'une personnalité publique doit s'attendre à ce que l'on parle d'elle et qu'elle soit critiquée;

ATTENDU que le Québec est un chef de file en matière de respect de la dignité, de la vie privée et de la réputation envers ses personnalités publiques;

CONSIDÉRANT la manifestation tenue le 7 décembre dernier par quelque 200 cols bleus municipaux devant la résidence personnelle de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est apparent que la balance des inconvénients entre d'innocents citoyens qui ne sont absolument pas acteurs de ce conflit et la mairesse de la Ville de Sainte-Julie milite en faveur d'un manque flagrant de civilité et de la mauvaise foi de la part de ces manifestants;

CONSIDÉRANT que même si la mairesse de la Ville de Sainte-Julie est une personnalité publique, il n'en demeure pas moins qu'elle a droit au respect de sa vie privée et que d'aller manifester directement sur et devant sa propriété ne peut avoir d'autre fin que celle de vouloir tenter de l'intimider;

CONSIDÉRANT que les membres de la famille de la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et ses voisins ont été brimés dans leurs libertés fondamentales;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'accepteront jamais que des moyens d'intimidation servent lors de négociations ou afin d'exprimer des opinions;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu :

DE DÉNONCER publiquement la manifestation tenue le 7 décembre 2015 par les quelque 200 cols bleus municipaux ainsi que leurs agissements durant cet événement;

DE RÉITÉRER que les élus municipaux, même s'ils sont des personnalités publiques, ont le droit à une vie privée et au respect de cette dernière;

DE DONNER notre entier appui à la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches afin de faire respecter son droit à ne pas être intimidée et à sa vie privée;

D'ACHEMINER la présente résolution à la mairesse de la Ville de Sainte-Julie, à la présidente de l'Union des municipalités du Québec, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Conseil provincial du secteur municipal du Syndicat canadien de la fonction publique, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble des maires des municipalités locales du territoire de la Municipalité régionale de comté.

Messieurs Gilles Lamoureux et Luc Fortin demandent le vote.

Pour : Mesdames Michèle Tremblay et Nathalie Fillion, messieurs André Dansereau et Claude Ménard.

Contre : Messieurs Gilles Lamoureux et Luc Fortin.

Résolution adoptée sur division. Messieurs Gilles Lamoureux et Luc Fortin signalent leur dissidence. Les employés ayant le droit de manifester, selon eux.

Adopté sur division.

039-2016 DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE : MAXIME BOISSEAU

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu d'accepter la démission de monsieur Maxime Boisseau en tant que pompier volontaire.

Adopté.

040-2016 RÉVISION DU PLAN D'ACTION CULTUREL

CONSIDÉRANT que la MRC n'a plus de ressource au niveau de la culture, certains objectifs et éléments du plan d'action doivent être ajustés;

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur André Dansereau et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action culturel révisé, janvier 2016.

Adopté.

041-2016 POLITIQUE FRAIS NON-RÉSIDENT - ACTIVITÉS SPORTIVES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères souhaite encourager les saines habitudes de vie chez les jeunes;

CONSIDÉRANT que certaines activités physiques populaires ne sont pas offertes à Verchères;

CONSIDÉRANT que certaines installations sportives intéressantes et de qualité sont existantes chez les municipalités voisines;

CONSIDÉRANT que les politiques de support actuelles offrent des supports variables d'une activité à l'autre;

CONSIDÉRANT que la nouvelle carte de loisir de Varennes pour les non-résidents à 75\$ affecte beaucoup nos politiques actuelles et pour certaines elles deviennent désuètes;

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu d'adopter les politiques suivantes :

- Soutien financier – activités sportives - janvier 2016
- Cours de natation (intérieur) pour 55 ans & plus – janvier 2016

La Municipalité annule par la même occasion les anciennes politiques touchant les éléments suivants :

- Football
- Cours de natation (intérieur) enfants
- Patinage artistique
- Hockey mineur

Pour la ringuette et le patinage artistique, les gens ayant fait leur inscription avant la fin de janvier 2016 pourront bénéficier de l'ancienne politique. Toute inscription faite à partir du 1^{er} février 2016 sera traitée selon la nouvelle politique.

Adopté.

042-2016 ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE VERCHÈRES POUR L'UTILISATION DE L'ÉGLISE

Il est proposé par monsieur Luc Fortin appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec la Fabrique permettant la poursuite de l'utilisation du parvis de l'église pour Verchères en Musique et au besoin l'utilisation de l'intérieur de l'église. De faire l'essai d'une autre activité culturelle dans l'église.

Adopté.

043-2016 AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE POUR LE SYSTÈME DE GESTION DES SONNERIES DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur André Dansereau et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal contribue pour un montant de 4 000\$ pour le projet d'installation du système de gestion des sonneries des cloches de l'église.

Adopté.

044-2016 ENTENTE STATIONNEMENT INCITATIF AMT

CONSIDÉRANT que l'AMT réalisera un projet de stationnement incitatif à l'arrière du vieux garage municipal sur la rue Aqueduc;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente avec l'AMT dans ce dossier.

Adopté.

045-2016 RECONNAISSANCE DE LA CEINTURE VERTE DANS LA RÉGION ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL

ATTENDU QUE la ceinture verte et bleue joue un rôle important dans la protection, le maintien, et la restauration de la connectivité écologique et de la préservation de la biodiversité.

ATTENDU QUE la Municipalité de Verchères considère l'importance de la ceinture verte et bleue dans la région écologique du Grand Montréal pour l'adaptation aux changements climatiques.

ATTENDU QU'une ceinture verte et bleue est une infrastructure stratégique permettant à la communauté de s'adapter aux impacts des changements climatiques.

ATTENDU QUE les milieux naturels apportent des services écosystémiques importants à la Municipalité de Verchères.

ATTENDU QUE des corridors de déplacement des populations fauniques sont essentiels pour celles-ci.

ATTENDU QUE les milieux agricoles sont importants dans la connectivité écologique des milieux naturels.

ATTENDU QU'une ceinture verte et bleue est un élément de santé préventif pour la population.

ATTENDU QUE les citoyens ont droit à un accès aux milieux naturels.

ATTENDU QUE les citoyens ont le droit de vivre dans un environnement sain

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu que la Municipalité de Verchères reconnaisse la Ceinture verte du Grand Montréal.

Que la Municipalité de Verchères reconnaisse l'importance d'une stratégie de conservation intégrée avec les municipalités environnantes.

Que la Municipalité de Verchères intégrera le concept de ceinture et trame verte et bleue dans ses planifications.

Que la Municipalité de Verchères identifiera, protégera et mettra en valeur les milieux naturels et les milieux agricoles présents sur son territoire.

Adopté.

046-2016 VÉLO-DUO : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

CONSIDÉRANT le grand succès du projet Vélo-Duo;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a la collaboration de plusieurs partenaires pour assumer les coûts de ce projet;

Il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée madame Nathalie Fillion et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente 2016 avec Vélo-Duo. Le contrat s'élève à 21 385,35\$ taxes incluses. Une portion de ce montant sera facturée à nos partenaires.

Adopté.

047-2016 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #517-2016 CONCERNANT LES DISTRICTS ÉLECTORAUX

Monsieur Claude Ménard donne avis de motion qu'un règlement concernant la division du territoire en 6 districts électoraux, sera présenté à une séance ultérieure.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

048-2016 PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT la résolution no 147-2015 qui mandate la firme Beaudoin Hurens à réaliser un plan d'intervention en infrastructures;

CONSIDÉRANT que le plan est complété et qu'il doit être approuvé par le Conseil municipal puisqu'il sera utilisé dans le cadre d'une éventuelle demande d'aide financière en vue de procéder au renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de la chaussée;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans le processus de développement durable des infrastructures et qu'elle permet à la Municipalité d'établir les priorités de renouvellement des infrastructures, et ce, pour optimiser ses investissements;

En conséquence, il est proposé par madame Michèle Tremblay appuyée par monsieur André Dansereau et unanimement résolu que :

1. Le Conseil municipal adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par la firme Beaudoin Hurens inc.;
2. Toutes les procédures nécessaires soient enclenchées afin que ce plan d'intervention soit transmis au MAMOT pour fins d'analyse;
3. Tout suivi soit fait auprès du Ministère pour que le plan d'intervention soit approuvé;
4. La firme Beaudoin Hurens inc. soit autorisée à remettre ledit document aux personnes responsables des analyses des plans d'intervention au MAMOT.

Adopté.

049-2016 TRANSFERT DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VIEUX VILLAGE

CONSIDÉRANT le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité de mandater CIMA+ pour transférer notre demande PIQM – 525420 (vieux village) vers ce Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, Volet Fonds des petites collectivités (FPC);

Adopté.

050-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

051-2016 AJOURNEMENT

La séance est levée à 21 h 40 et ajournée au 22 février 2016 à 20 h sur la proposition de monsieur Luc Fortin appuyé par madame Michèle Tremblay.

Adopté.

L'assemblée est ajournée.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

052-2016

Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 1^{er} février 2016

Plusieurs questionnements sur les augmentations de la valeur foncière. Un citoyen du secteur rural mentionne que dans son cas, il a eu une bonne augmentation de sa valeur foncière, donc par le fait même, une augmentation de son compte de taxes. Il demande que le dossier de son voisin soit traité en considération qu'il paie plus qu'avant :

Le maire explique que les valeurs agricoles ont augmenté plus que les valeurs des propriétés au village. Les valeurs sont le reflet du marché et c'est l'évaluateur et non la municipalité qui détermine les valeurs.

Quant au dossier de son voisin, il s'agit d'un cas particulier de syndrome de Diogène. Ce dossier est plus qu'un dossier de nuisance, le syndrome de Diogène est une problématique de santé mentale. La Municipalité doit travailler avec les gens du domaine de la santé. Quand une personne refuse d'avoir de l'aide, il est difficile d'intervenir. Nous travaillons toujours sur le dossier afin de trouver une solution.

Pour deux citoyens : Ils se questionnent sur le fait que dans leur nouvelle évaluation, la valeur des bâtiments a baissé et la valeur des terrains a augmenté. Selon eux, leur bâtiment n'a pas perdu de valeur :

Explications de la différence entre la valeur foncière qui représente la valeur marchande de la propriété. Il faut regarder la valeur totale de l'évaluation. La répartition entre le terrain et le bâtiment est du ressort de l'évaluateur et résulte de ses études des ventes.

Cela est différent du coût de remplacement estimé par une police d'assurance. Dans ce cas, il est question d'une estimation d'un montant nécessaire pour rebâtir la maison s'il y avait une perte suite à un sinistre.

Les citoyens qui considèrent que la valeur au rôle ne représente pas la valeur marchande de leur propriété peuvent faire une demande de révision auprès de l'évaluateur en s'adressant au service de la taxation à la mairie.

Un citoyen demande le nom de la personne qui remplace au poste de coordonnateur aux travaux publics :

Il s'agit de M. Clermont Desgagnés, un homme expérimenté dans ce domaine. Il a été engagé à contrat pour une durée pouvant varier de 8 à 12 mois en remplacement de la coordonnatrice aux travaux publics, Mme Isabelle Millette, durant son congé de maternité.

Un citoyen demande le prix du contrat pour l'entretien du gazon :

Le contrat total est de 19 094.05 \$ plus taxes.

Questionnement d'un citoyen concernant la valeur de sa propriété en milieu agricole.

Portion de terre agricole, mais le citoyen n'est pas un producteur, donc il n'a pas de remboursement du MAPAQ.

Le maire explique qu'il y a quelques années ce sont les propriétés sur le bord du fleuve qui avaient énormément augmenté. Les propriétaires alors touchés ont dû assumer une augmentation de contribution au niveau de la taxe foncière.

Cette année, la grande variation est au niveau agricole. C'est malheureusement le tour des gens de ce secteur d'assumer une charge supplémentaire. La répartition des taxes, à partir des valeurs foncières, n'est pas un système juste et équitable, mais c'est le système mis à la disposition des municipalités. Encore là, si les citoyens pensent que la valeur foncière ne représente pas la juste valeur marchande de leur propriété, ils peuvent faire une demande de révision.

Un agriculteur signale que dans le cas des agriculteurs, le programme du MAPAQ qui rembourse une portion des taxes ne sera probablement pas éternel. Que fera la Municipalité si ce programme est éliminé?

Le système de taxation sur la valeur foncière a été conçu par Québec et nous devons l'appliquer. Il est possible d'avoir un taux de taxe plus bas pour les agriculteurs, mais nos recherches auprès de la MRC et auprès d'autres municipalités de la Montérégie nous montrent qu'une seule municipalité applique un taux différent pour le milieu agricole.

Demande d'un citoyen concernant les études pour desservir certains secteurs ruraux en égouts. Quand devraient avoir lieu les rencontres avec les citoyens ? :

Nous avons eu les dernières informations des consultants récemment. Le Conseil municipal doit finaliser sa réflexion dans ce dossier. Les rencontres devraient avoir lieu en avril.

Questionnement sur l'entente avec l'AMT pour le stationnement incitatif :

L'AMT prévoit faire les travaux d'agrandissement du stationnement situé en arrière du vieux garage municipal (rue de l'Aqueduc) au printemps 2016. Les travaux du stationnement, de l'escalier seront assumés par l'AMT. Le déneigement et l'entretien seront à leurs frais. Le tout est financé par des programmes spéciaux du MTQ en prévision des travaux prévus au tunnel Louis-Hyppolite Lafontaine afin de favoriser l'utilisation du transport en commun.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #5899 AU #5911
 CHÈQUES #5935
 CHÈQUES #5946 AU #6072
 CHÈQUES #6083 AU #6110

Numéro chègue	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDEOTRON LTÉE	INTERNET	451,29 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	26 486,26 \$
PR	TELLUS	CELLULAIRES	774,02 \$
PR	BELL Canada	INTERNET USINE FILTRATION ET INCENDIE	256,35 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	320,35 \$
PR	BELL Canada	TELEPHONE	2 675,88 \$
PR	BELL Télé	CÂBLE TV PROTECTION INCENDIE	66,46 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (DÉCEMBRE 2015)	559,25 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (DÉCEMBRE 2015)	43,34 \$
PR	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	TÉLÉPHONE JANVIER 2016 (1 DE 12)	28,47 \$
PR	MARIE CLAIRE IDÉES	PÉRIODIQUES - BIBLIO (40.60€ EURO)	66,08 \$
PR	GRUPE ULTIMA INC.	ASSURANCES 2016	88 463,00 \$
PR	LUC FORCIER (PETITE CAISSE)	PÉRIODE JANVIER 2016 - ADM., INCENDIE, URB., VOIRIE, MATÉRIEL FÊTE DES JOUES ROUGES, DIVERSES ACTIVITÉS CULTURELLES	249,95 \$
5900	SEMAINIER PAROISSIAL	SEMAINIER PAROISSIAL 2016	448,40 \$
5901	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT JANVIER 2016 (2 DE 5)	20 419,20 \$
5902	TOURISME MONTÉRÉGIE - ATR MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2016	477,17 \$
5903	SOMUM SOLUTIONS	CONTRAT D'ENTRETIEN ET SERVICE ANNUEL (CESA) 2016	2 016,14 \$
5904	COMBEQ	ADHÉSION 2016	373,67 \$
5905	UMQ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	ADHÉSION 2016 (UMQ)	3 486,78 \$
5906	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION 2016 (SITE INTERNET)	574,88 \$
5907	PG SOLUTIONS INC.	CONTRAT INFORMATIQUE 2016	47 828,03 \$
5908	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE QC	ADHÉSION 2016	281,69 \$
5909	LE GUIDE DE MA VILLE INC.	GUIDE DE MA VILLE 2016	517,39 \$
5910	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
5911	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	90,00 \$
5935	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE JANVIER 2016 (1 DE 12)	13 452,08 \$
5946	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 JANVIER 2016 (1 DE 12)	208,68 \$
5947	GRUPE SL	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) JANVIER 2016 (1 DE 12)	42,50 \$
5948	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) DÉCEMBRE 2015 (12 DE 12)	277,00 \$
5949	POMPIER	RAPPORT MÉDICAL POUR PERMIS CLASSE 4A	35,00 \$
5950	S.T.R. MICRO	INFORMATIQUE PROTECTION INCENDIE (PORTABLE ET INSTALLATION)	2 438,27 \$
5951	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION DÉCEMBRE 2015 (12 DE 12)	32,00 \$
5952	SANTINEL INC.	COURS DE SECOURISME 13 ET 20 NOVEMBRE 2015 - FACTURÉ MRC	119,57 \$
5954	VILLE DE CONTRECOEUR	MATIÈRES RÉSIDUELLES DÉCEMBRE 2015 (12 DE 12)	16 858,92 \$
5956	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE DÉCEMBRE 2015	1 433,50 \$
5957	HEWITT EQUIPEMENT LIMITÉE	CONTRAT SERVICE 2016 USINE FILTRATION	1 408,44 \$
5958	EXCAVATION SIMON VINCENT INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT JANVIER 2016 (2 DE 3) POUR LE 596 M-VICTORIN	766,49 \$
5959	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	630,58 \$
5960	MINISTRE DES FINANCES	COLLOQUE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE 2016 (2 INSCRIPTIONS)	700,00 \$
5961	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	RENOUVELLEMENT CERTIFICAT DE QUALIFICATION (COL BLEU)	111,00 \$
5962	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS INC.	FILET PROTECTEUR PATINOIRE	1 192,99 \$
5963	SABLES COLLETTE LTÉE	PIERRE-SABLE	1 111,25 \$
5964	C. PERREAULT CONST. INC.	NIVELLEMENT ACCOTEMENT DU PAVAGE TERRES-NOIRES ET RÉPARATION FONDATION DU GARAGE AU 596 M-VICTORIN	13 716,53 \$
5965	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 14 OCTOBRE 2015 AU 21 ST-PASCAL	525,00 \$
5966	SPARK ÉLECTRIQUE INC.	ÉCLAIRAGE DÉPÔT À NEIGE (EQUI-036 4 369.05\$) ET MODIFICATION ÉCLAIRAGE GARAGE	5 346,34 \$
5967	LES SERVICES DE PORTES CANADA INC.	INSPECTION PORTE GARAGE - VOIRIE	759,93 \$
5968	MARTECH INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES (PANNEAUX) STOP, KM/H ET RUE DOMAINE 239	552,46 \$
5969	YVON GIRARD	RÉPARATION BARRIÈRE DÉPÔT À NEIGE	451,50 \$
5970	LES SOUDURES RICHER	ENTRETIEN MAIRIE ET FILET PATINOIRE	114,97 \$
5971	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN VÉHICULE	121,49 \$
5972	SANTINEL INC.	TROUSSE PREMIERS SOINS NORME CNESST VOIRIE	120,87 \$
5973	HYDRA SPEC	CONTRAT ENTRETIEN MAIN D'ŒUVRE ET ARTICLES DE TUYAUTERIE BORNES INCENDIE	14 288,20 \$
5974	TENAQUIP LTD	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	376,03 \$
5975	STÉPHANIE BRIEN	RECHERCHE DE COMMANDITES POUR FÊTE NATIONALE 2015	381,67 \$
5976	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	CERTIFICATS CADEAUX BÉNÉVOLES - BIBLIOTHÈQUE	150,00 \$
5977	PG SOLUTIONS INC.	FOURNITURE DE BUREAU (COMPTES DE TAXES / REÇUS / ENVELOPPES)	1 534,38 \$
5978	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS- RICHELIEU	ACHAT EAU -COMPTEUR DU27/11/2015 AI 21/12/2015 (12 DE 12)	72,10 \$
5979	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS JANVIER 2016 (1 DE 12)	223,74 \$
5980	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER JANVIER 2016 (1 DE 12)	186,83 \$
5981	VERTIKAL INC.	NACELLE POUR INSTALLATION FILET PATINOIRE	1 954,58 \$
5982	MOREAU, BOISSELLE, BRUNELLE, PATENAUDE ET ASSOCIÉS	SERVICES PROFESSIONNELS PIQM- RENOUVELLEMENT CONDUITE ET RAPPORT DES COÛTS MAISONS LÉZARDÉES POUR EXERCICE DU 31 DÉCEMBRE 2014	4 052,87 \$
5983	POUPART & POUPART, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	1 343,72 \$
5984	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	CONTRIBUTION SOCAN JANVIER À DÉCEMBRE 2015	701,23 \$
5985	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	DÉPÔT DE NEIGE POUR CONTRECOEUR 30 DÉCEMBRE 2015 - FACTURÉ ET CHARGEMENT DU 30 DÉCEMBRE 2015	10 413,50 \$
5986	SYLVIE BISSONNETTE	FRAIS DÉPLACEMENT POUR ACHAT DE VOLUMES BELOEIL/LONGUEUIL/VARENNES, ACHAT CERTIFICATS CADEAUX BÉNÉVOLES, MATÉRIELS POUR BRICOLE UNE HISTOIRE ET DIVERS	150,39 \$
5987	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	ESSENCE DÉCEMBRE 2015	339,00 \$
5988	PHARMACIE VERCHÈRES	ÉPIPENE/ MASQUES PREMIERS RÉPONDANTS	212,65 \$
5989	RENÉ THOMAS & FILS INC.	ESCABEAU POUR MEZZANINE PROTECTION INCENDIE	75,64 \$
5990	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION CMM CONSERVATION DES TERRES PRIVÉES MONTRÉAL, CMM PATRIMOINE ET PAYSAGE MONTRÉAL, COMITÉ AMÉNAGEMENT MRC À ST-AMABLE	148,44 \$
5991	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS- RICHELIEU	DÉBIT RÉSERVÉ 2016 (8 RÉSIDENCES À 130\$)	1 040,00 \$
5992	LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	2,85 \$
5993	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE ACTIVITÉS HIVER PRIMTEMPS 2016	306,82 \$
5994	RÉSEAU ENVIRONNEMENT	ADHÉSION 2016	615,12 \$
5995	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	MISE À JOUR 01/02/2016 AU 01/02/2017 POSSESSEUR	84,00 \$
5996	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	ADHÉSION 2016	557,63 \$
5997	FORGE CALIXA-LAVALLÉE ENR.	PIÈCES ET ACCESSOIRE VOIRIE	111,53 \$
5998	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	ADHÉSION 2016	790,69 \$
5999	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	JANVIER 2016 (1 DE 4) CONTRIBUTION MUNICIPALE	10 000,00 \$
6000	CERCLE DES FERMIERES DE VERCHÈRES	SUBVENTION 2016	750,00 \$
6001	COMITÉ SOCCER VERCHÈRES	SUBVENTION 2016	4 000,00 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #5899 AU #5911
 CHÈQUES #5935
 CHÈQUES #5946 AU #6072
 CHÈQUES #6083 AU #6110

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6002	COMITÉ D'ENTRAIDE DE VERCHÈRES	SUBVENTION 2016	2 000,00 \$
6004	CLUB ST-LUC DE VERCHÈRES	SUBVENTION 2016 ET SUBVENTION LOGO DE LA MUNICIPALITÉ SUR MINIBUS	1 950,00 \$
6005	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VERCHÈRES	SUBVENTION 2016	2 000,00 \$
6006	UNITÉ 50 DE LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE	SUBVENTION 2016	500,00 \$
6007	AUDIOTECH	DÉPÔT SONORISATION / ÉCLAIRAGE SPECTACLE DANSE MODERNE	2 485,43 \$
6008	AUDIOTECH	DÉPÔT SONORISATION / ÉCLAIRAGE FÊTE NATIONALE	1 500,00 \$
6009	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	LUMINAIRE SKATE (PARC-067)	4 230,09 \$
6010	ARÉO-FEU LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULE ET TUYAU / RACCORD PATINOIRE	525,97 \$
6011	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	ASPHALTE	976,81 \$
6012	BUOPRO CITATION	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	1 456,29 \$
6013	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	PIERRE-SABLE POUR STATIONNEMENT/ACCOTEMENT TERRES-NOIRES ET VOIRIE	2 323,72 \$
6015	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	500,46 \$
6016	LES MACHINERIES S & G MATHIEU ENR.	RÉPARATION SOUFFLEUSE REFAIRE TAMBOUR	578,32 \$
6017	MÉTRO VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ADM., BIBLIO, VOIRIE, BUFFET DÉPART DR ROMAN RETRAITE, COLLECTE DE SANG	305,09 \$
6018	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ADHÉSION 2016 DE L'APAM	500,00 \$
6019	P.E. BOISVERT AUTO LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULE	354,50 \$
6020	LA PROCURE DE LA RIVE-SUD INC.	ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE	344,36 \$
6021	QUÉBEC LINGE DIV. CIE CANADIENNE	PRODUITS HYGIÉNIQUES	88,60 \$
6022	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	ADM., VOIRIE, INCENDIE, PARC	383,35 \$
6023	R.M. LEDUC & CIE	RELIURE ET RÉPARATION - BIBLIOTHÈQUE	1 080,51 \$
6024	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU	485,68 \$
6025	CARGILL LTD M2083	SEL (POUR 2015)	4 100,96 \$
6026	CARGILL LTD M2083	SEL (POUR 2016)	3 332,03 \$
6027	VERCHÈRES LOCATION & CARAVANING	NACELLE POUR LUMIÈRES DE NOËL	218,45 \$
6028	CITOYENS (2)	SUBV. NATATION - FIN OCTOBRE ET DÉCEMBRE 2015	44,83 \$
6030	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	438,40 \$
6031	KORVETTE 01	FOURNITURE DE BUREAU	15,26 \$
6032	LÉGISLATION	DIVERS - COLLECTE DE SANG	8,02 \$
6034	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./VOIRE, INCENDIE, DÉNEIGEMENT, PATINOIRE, RÉSEAU	634,76 \$
6035	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE DÉCEMBRE 2015	731,85 \$
6036	LEBEAU (VARENNES) 6504	ENTRETIEN VÉHICULE	405,95 \$
6037	CENTRE JARDIN M LABONTÉ INC.	PROJET DE PLANTATION D'ARBRES ET AMÉNAGEMENT 2015	2 984,79 \$
6038	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULES	398,89 \$
6039	IMPRIMERIE MARIETTE RENDERS INC.	CARTES D'AFFAIRES - TRAVAUX PUBLICS	137,97 \$
6040	IDS INC.	PHOTOCOPIEUR AFICIO 2018D JANVIER 2016 (1 DE 12) - BIBLIOTHÈQUE	65,54 \$
6041	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	414,20 \$
6042	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER #1	75,95 \$
6043	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER #1	75,95 \$
6044	VISA DESJARDINS	RÉUNION DG - MRC, FUNIO HÉBERGEMENT, DROIT EXPLOITER UN VÉHICULE LOURD	202,44 \$
6045	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	803,11 \$
6046	ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	ADHÉSION 2016	40,00 \$
6047	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIOTHÈQUE	168,03 \$
6048	RELIURE PARÉ INC.	RELIURE ET RÉPARATION - BIBLIOTHÈQUE	260,71 \$
6049	CITOYEN	RÉCLAMATION DE DOMMAGES (REFOULEMENT D'ÉGOUT - LA CANALISATION BLOQUÉE DANS LA RUE)	260,97 \$
6050	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	6 ^È RENCONTRE DES MUNICIPALITÉS EFFICACES 6 ET 7 AVRIL 2016 (2 INSCRIPTIONS)	402,41 \$
6051	ISABELLE BOISSEAU	REMBOURSEMENT VÊTEMENTS FÊTE DES JOUES ROUGES	18,00 \$
6052	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	TRANSPORT ADAPTÉ (1 DE 2)	11 676,00 \$
6053	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES JANVIER 2016 (ADM., HYGIÈNE DU MILIEU, ÉCOCENTRE, SAPINS DE NOËL)	72 140,00 \$
6054	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	QUOTES-PARTS 2016 (1 DE 2)	109 307,00 \$
6055	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MODERNISATION PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 JANVIER 2016	4 929,16 \$
6056	COMITÉ MÉDIATION CITOYENNE	SUBVENTION 2016	1 000,00 \$
6057	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION / CENSST (1 DE 2)	1 978,58 \$
6058	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	160,68 \$
6059	PHILIPPE MOREAU	CONTRAT DÉNEIGEMENT RANG ST-JOSEPH ET CHEMIN DES ÉRABLIÈRES JANVIER 2016 (2 DE 5)	919,80 \$
6060	ASS. DES SCOUTS & GUIDES DE VERCHÈRES	SUBVENTION 2016	2 480,00 \$
6061	COPIBEC	FRAIS DE LICENCE SUPPORT PAPIER / NUMÉRIQUE - BIBLIOTHÈQUE	28,74 \$
6062	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	198,29 \$
6063	CLERMONT DESGAGNÉS	CHARGEUR USB / PILES VOIRIE	53,86 \$
6064	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CONTRAT ARCHIVES JANVIER À DÉCEMBRE 2015	3 126,50 \$
6065	COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS	FORMATION OPÉRATEURS TRAITEMENT DES EAUX - OPA DU 7 AU 17 DÉCEMBRE 2015	1 825,64 \$
6066	CENTRE VÉRIFICATION RONDEAU	LIVRETS POUR VÉRIFICATION AVANT DÉPART VOIRIE	160,97 \$
6067	ANDRÉ LAROUCHE	REMBOURSEMENT PILES PROTECTION INCENDIE	35,48 \$
6068	CLUB SOCIAL DES POMPIERS VERCHÈRES	ACTIVITÉS POUR LE CLUB SOCIAL 2016 PROTECTION INCENDIE	4 000,00 \$
6069	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	REMPLISSAGE CYLINDRE OXYGÈNE MÉDICINAL 13/01/2016 PROTECTION INCENDIE	105,71 \$
6070	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUES HEBDOMADAIRES, AVIS PUBLIC - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION REGL. 513-2015 ET VŒUX DU CONSEIL	1 313,01 \$
6071	CONTRAT LOISIRS	ACTIVITÉS LOISIRS	861,75 \$
6083	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	CONGRÈS ANNUEL ADMQ DU 15 AU 17 JUIN 2016	578,32 \$
6084	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	ADHÉSION 2016	780,00 \$
6085	D. LANGEVIN INC.	CONTRAT POUR PORTION DE LA MTÉE C-LAVALLÉE 2014-2015	2 529,45 \$
6086	CONTRAT LOISIRS	ACTIVITÉS LOISIRS	500,00 \$
6087	CITOYEN	REMBOURSEMENT TAXES	534,53 \$
6088	COL BLEU	REMPPLACE #4707 EN DATE DU 9/06/2015 - CHÈQUE PÉRIMÉ	25,00 \$
6089	CAMRACK	ENTRETIEN GARAGE RUE DE L'AQUEDUC (RACK ENTREPOSAGE)	312,73 \$
6090	ÉCO-FORMA INC.	SABLE-PIERRE	671,82 \$
6091	CHAUFFAGE-VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC	ENTRETIEN PRÉVENTIF DU VENTILATEUR PROTECTION INCENDIE	187,23 \$
6092	MUNICIPALITÉ ST-MARC-SUR-RICHELIEU	MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016 POUR RANG ST-JOSEPH (7 RÉSIDENCES)	1 470,00 \$
6093	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION DÉV. LÉGISLATIFS ET JURISPRUDENTIELS À BROSSARD 5 FÉVRIER 2016	425,41 \$
6094	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	FORMATION GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE À ST-HYACINTHE LE 12 AVRIL 2016	339,18 \$
6095	INOX SERVIPRO	ENSEMBLE DE MÈCHES VOIRIE	110,34 \$
6096	ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	186,84 \$
6097	CITOYENS (2)	REMBOURSEMENT ACTIVITÉS LOISIRS	196,00 \$
6099	PRUDENT MESURES D'URGENCE & SÉCURITÉ	ABONNEMENT AU PORTAIL POUR PLAN SÉCURITÉ CIVILE	1 723,48 \$
6100	SERVICES FINANCIERS DE LAGE LANDEN	CONTRAT PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA-5551 FÉVRIER 2016 (2 DE 12)	208,68 \$
6101	BEAUDOIN HURENS INC.	STAT-011 STATION STE-FAMILLE (PLANS / CAPACITÉ DE POMPAGE / AUGM. CAPACITÉ DE PRÉTRAITEMENT)	21 270,38 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #5899 AU #5911
 CHÈQUES #5935
 CHÈQUES #5946 AU #6072
 CHÈQUES #6083 AU #6110

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6102	RICHARD BRUNET, URBANISTE	INSPECTIONS ET RAPPORTS POUR 754 T-NOIRES, 515 DE L'INDUSTRIE, 255 C-LAVALLÉE ET 239 #10 M-VICTORIN	5 955,00 \$
6103	CONTRÔLE ANIMALIER MONTÉRÉGIE SIFRAL INC	DÉPÔT CONTRAT CONTRÔLE ANIMALIER	5 000,00 \$
6104	CITOYEN	SUBV. AFFICHAGE POUR LE 307 M-VICTORIN DEMANDE #4	1 000,00 \$
6105	S.R.S. CONVERGENCE	NETTOYAGE DES IMPRIMANTES ET PIÈCES	408,72 \$
6106	CLÔTURES SÉCURIBEC INC.	POTEAUX POUR FILET DE LA PATINOIRE	1 831,95 \$
6107	DANIEL DUHAMEL	TRANSPORT D'ABRASIF D'HIVER	270,97 \$
6108	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2015	282,36 \$
6109	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	REMBOURSEMENT DES ANALYSES DE LABORATOIRE	96,58 \$
6110	LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE	TABLE RÉGIONALE DU LOISIR ESTIVAL 2016	97,73 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MENAGER/COMMUNICATION)	5 376,15 \$
		SALAIRES	87 038,78 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	28 689,66 \$
		TOTAL:	739 642,13 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 janvier 2016

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #5955 (1 DE 2)
 CHÈQUE #6034 (1 DE 2)

#5899
 #6003 - MAUVAISE ADRESSE
 #6014
 #6065

CHÈQUES ANNULÉS

CHÈQUE #6028 EST LA SOMME DES CHÈQUES #6028 AU #6029
 CHÈQUE #6071 EST LA SOMME DES CHÈQUES #6071 AU #6072
 CHÈQUE #6097 EST LA SOMME DES CHÈQUES #6097 AU #6098